



**EMBALLAGES  
& PAPIERS**



**ENCOMBRANTS**



**DÉCHÈTERIES**



**DÉCHETS  
VERTS**



**ORDURES  
MÉNAGÈRES**



**VERRE**

Fiche  
thématique

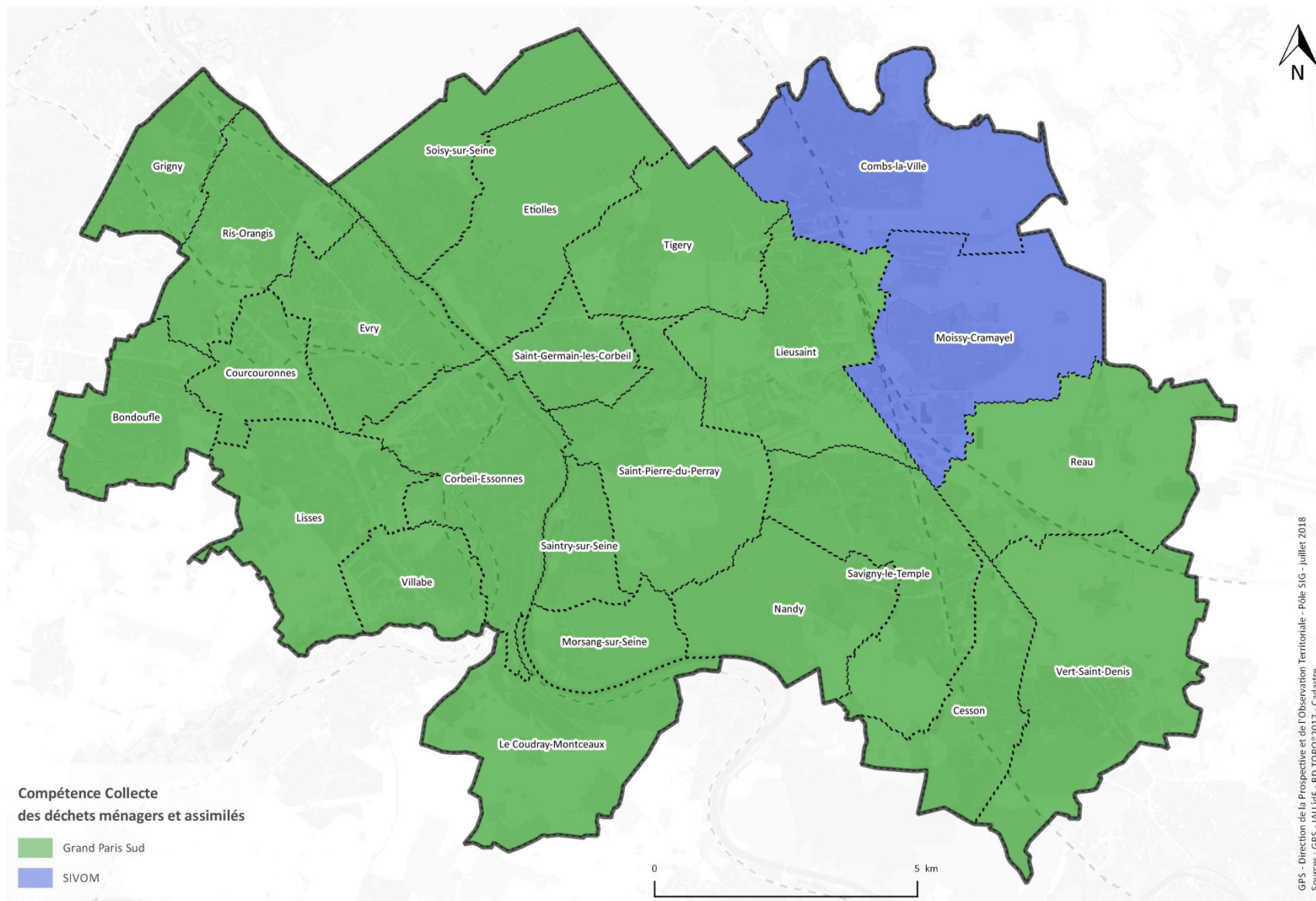
# Gestion des déchets

# Chiffres clés

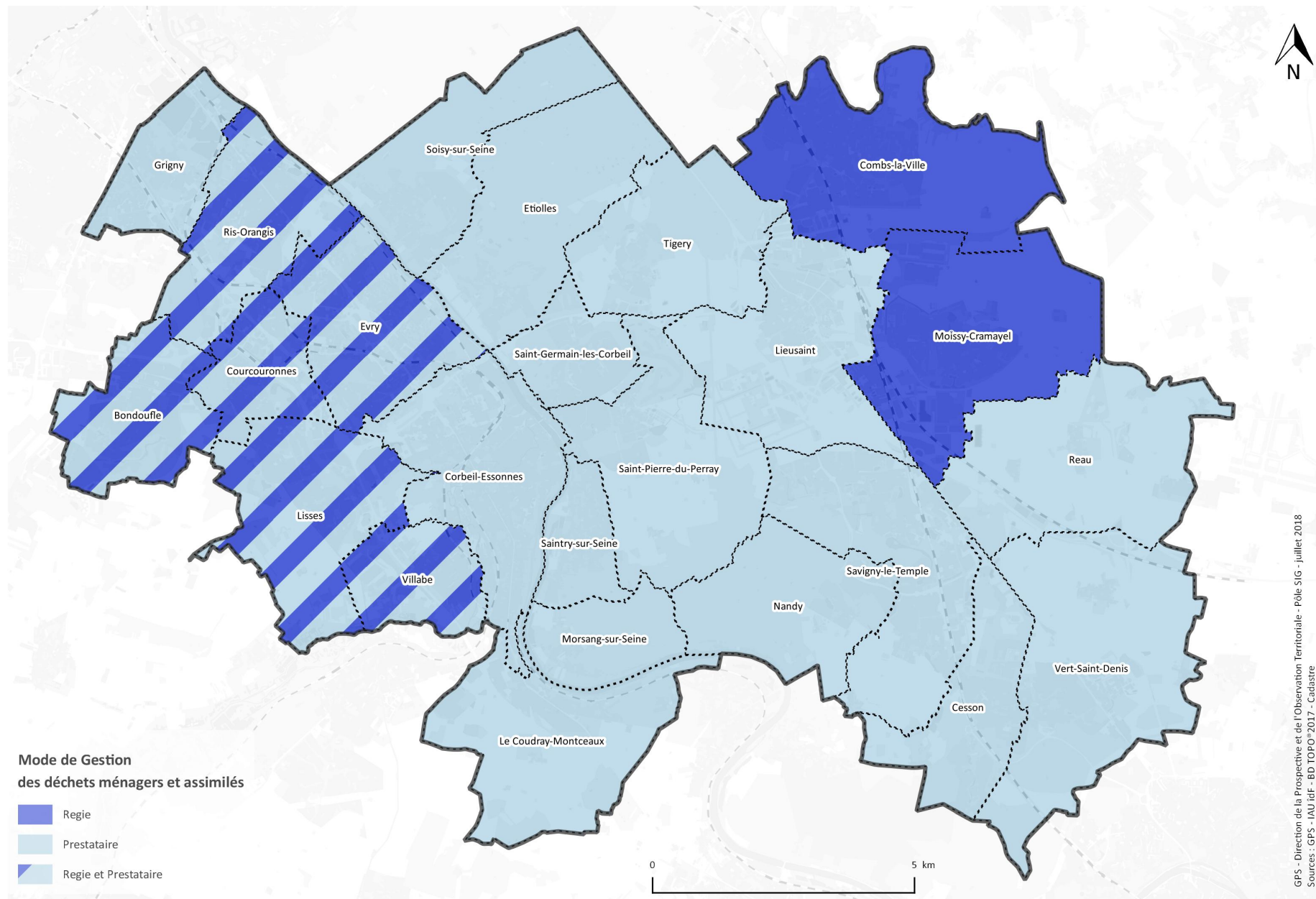
- **158 181** tonnes collectées en 2018
  - ↳ **52%** d'ordures ménagères résiduelles (hors tri sélectif)
  - ↳ **459 kg/habitant** par an
- Grand Paris Sud exerce la compétence collecte et traitement pour **21** communes
- Le SIVOM exerce la compétence collecte pour **2** communes (Combs-la-Ville et Moissy-Cramayel)
- **7** prestataires de collecte porte à porte pour les déchets ménagers
- **1** régie pour la collecte des déchets ménagers
- **3** syndicats de traitement pour les déchets du tri sélectif et déchets spéciaux

# La compétence collecte des déchets ménagers et assimilés

## Compétence collective

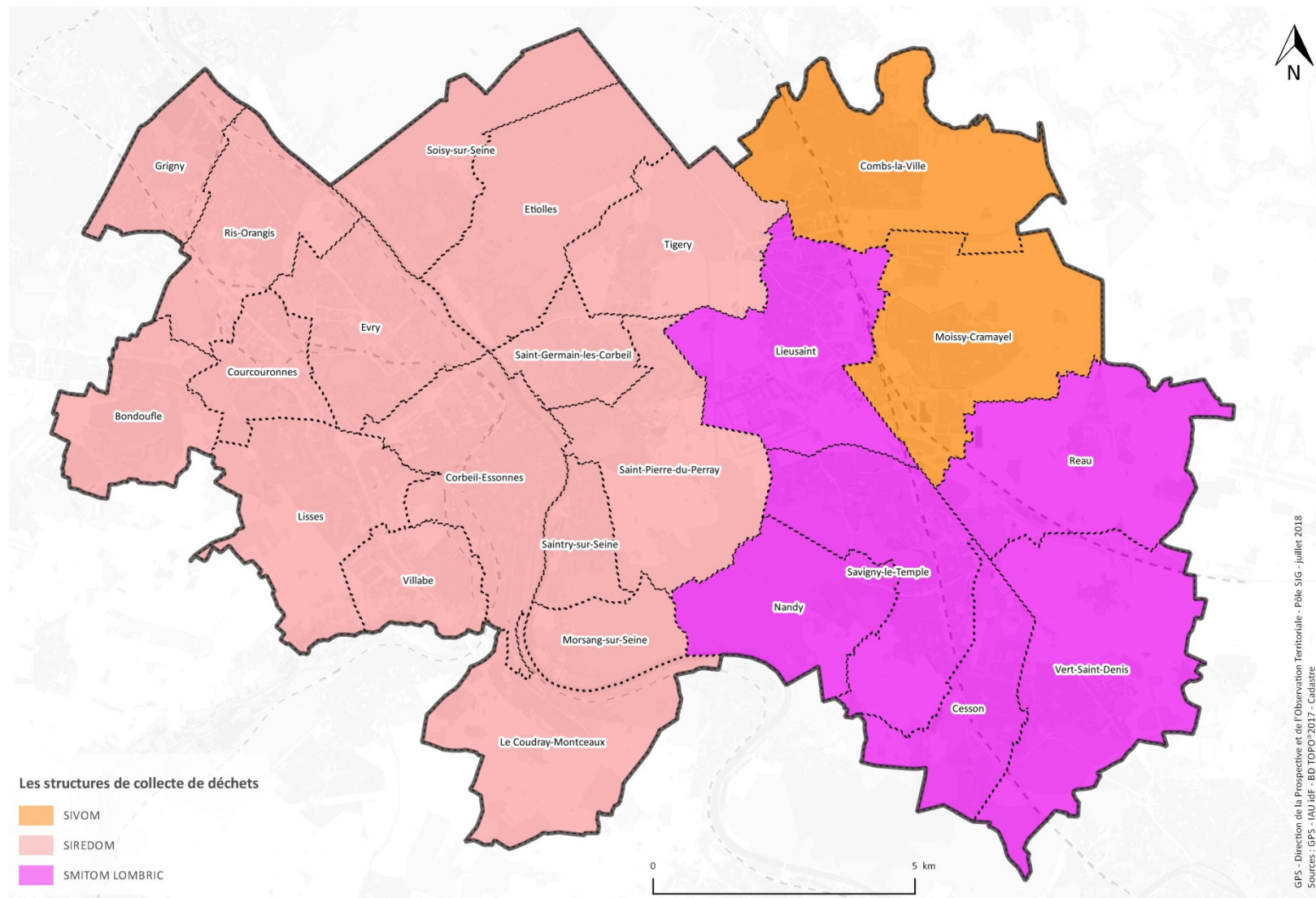


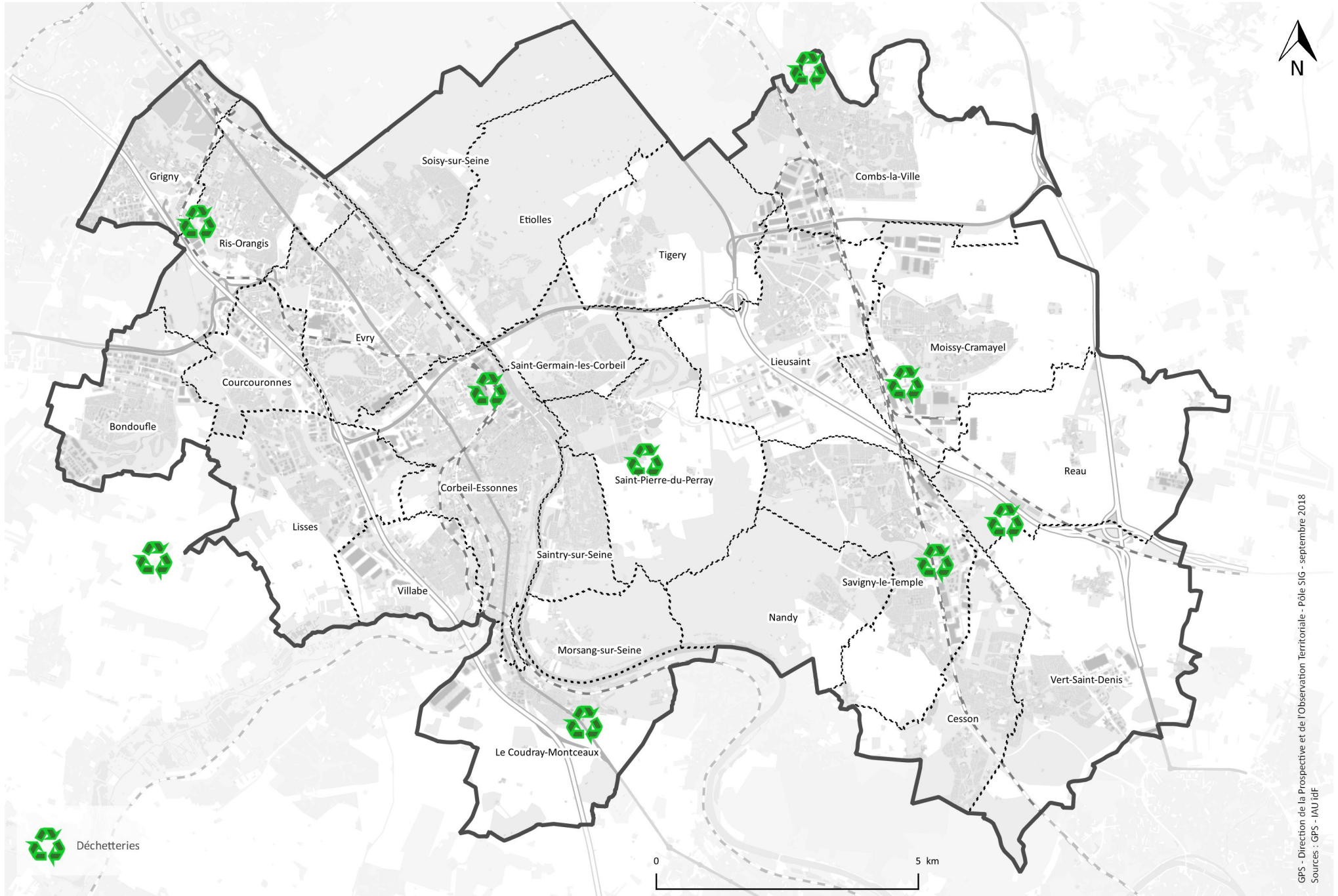
# Mode de gestion



# Les structures de collecte de déchets

La collecte des déchets sur le territoire est assurée par plusieurs structures différentes. Néanmoins, elle est sensiblement organisée de la même manière. Une partie des déchets est collectée en porte-à-porte et l'autre partie par apport volontaire. Il existe 3 syndicats de traitement sur le territoire pour les déchets issus du tri sélectif et les déchets spéciaux. Ces trois syndicats gèrent également les huit déchetteries présentes sur le territoire.

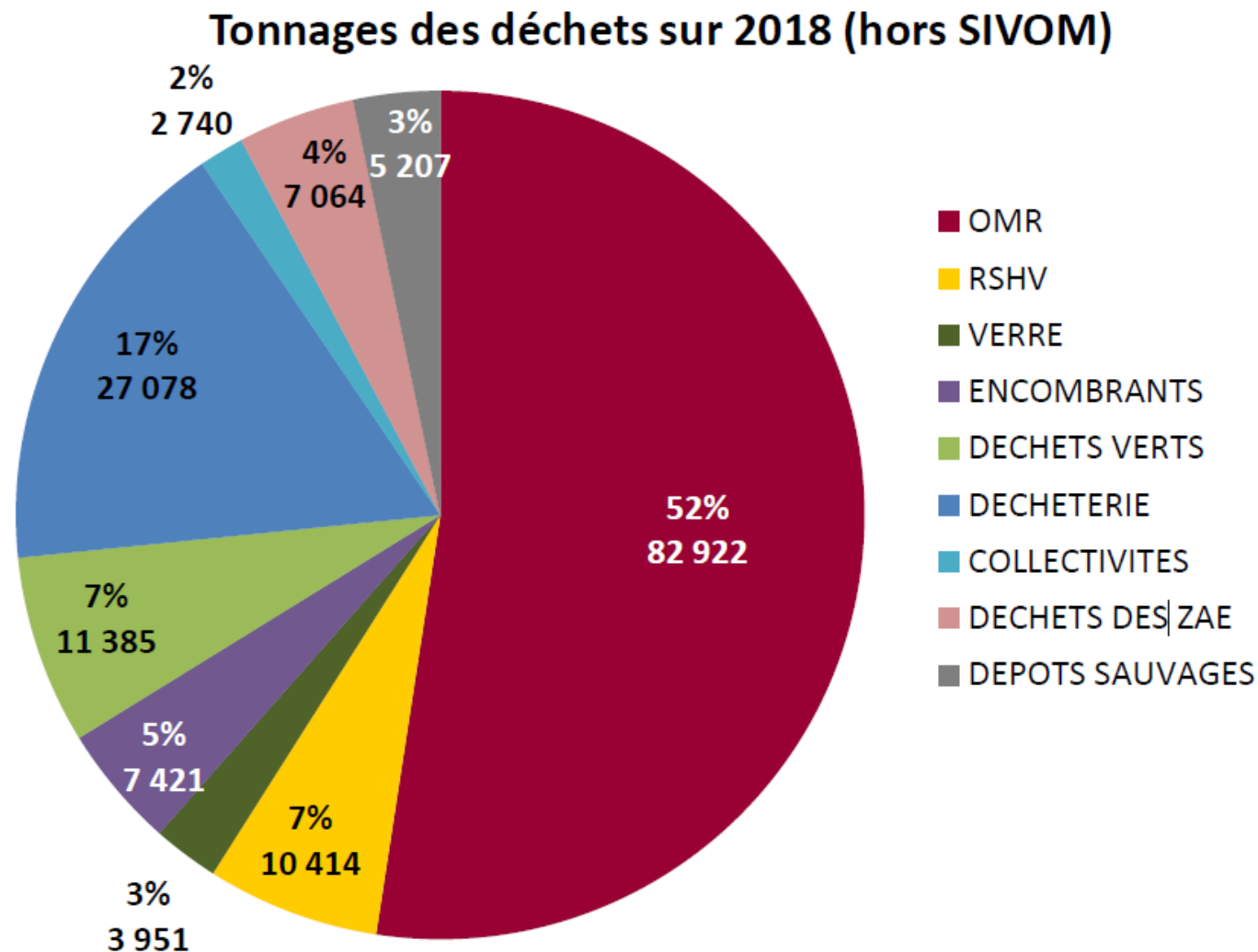




# Quantité de déchets collectés

## Tonnages des flux collectés

En 2018, 158 181 tonnes tous déchets confondus ont été ramassées sur le territoire de la Communauté d'agglomération hors SIVOM.



La production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est cohérente au regard des référentiels nationaux et régionaux, comme le montre le graphique suivant.

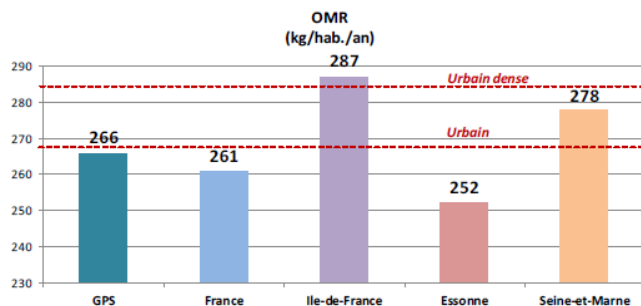
La production d'Ordures Ménagères Résiduelles est maîtrisée, en revanche, celle des Recyclable Sec Hors Verre et des Verres restent faible. A l'inverse, la production d'encombrants et de déchets verts est importante (production proportionnelle à la fréquence de collecte).

Les déchèteries semblent sous exploitées au vue du référentiel national.

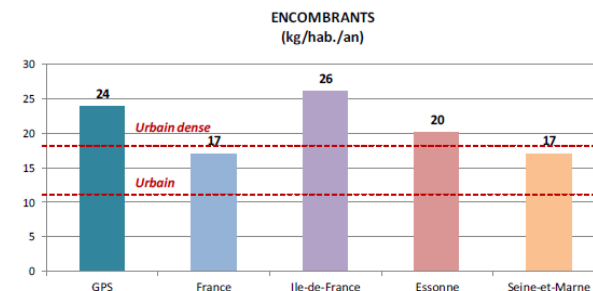
# Comparatif par habitant

Le tableau ci-dessous présente le poids moyen annuel collecté par habitant pour chaque type de déchet collecté en 2018.

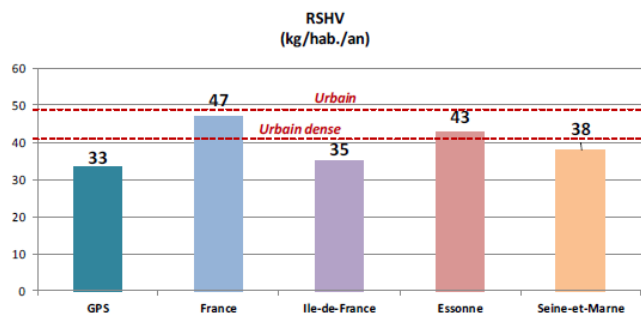
Ratios (kg/hab/an)	OMR
<b>GPS</b>	<b>266</b>
France	261
Ile-de-France	287
Essonne	252
Seine-et-Marne	278
Urbain Dense	283
Urbain	268



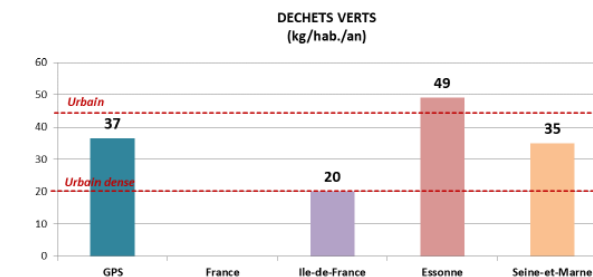
Ratios (kg/hab/an)	OE
<b>GPS</b>	<b>24</b>
France	17
Ile-de-France	26
Essonne	20
Seine-et-Marne	17
Urbain Dense	18
Urbain	11



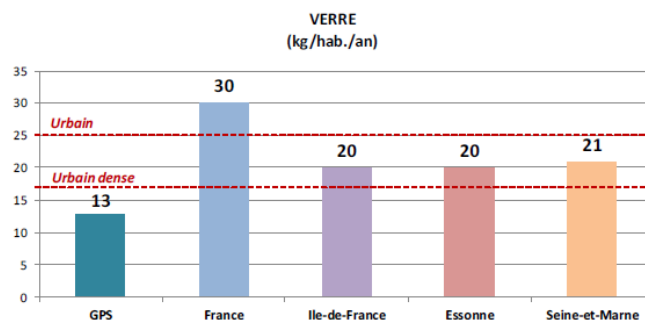
Ratios (kg/hab/an)	RSHV
<b>GPS</b>	<b>33</b>
France	47
Ile-de-France	35
Essonne	43
Seine-et-Marne	38
Urbain Dense	41
Urbain	49



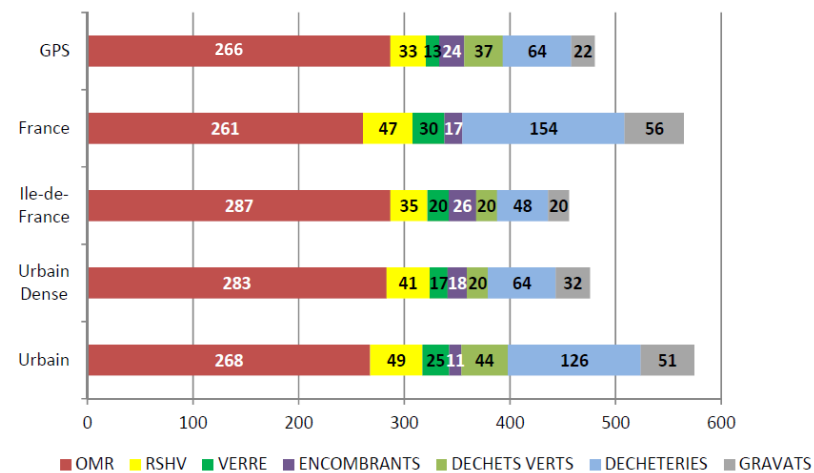
Ratios (kg/hab/an)	DV
<b>GPS</b>	<b>37</b>
France	-
Ile-de-France	20
Essonne	49
Seine-et-Marne	35
Urbain Dense	20
Urbain	44



Ratios (kg/hab/an)	VERRE
<b>GPS</b>	<b>13</b>
France	30
Ile-de-France	20
Essonne	20
Seine-et-Marne	21
Urbain Dense	17
Urbain	25



## DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN KG/HAB/AN



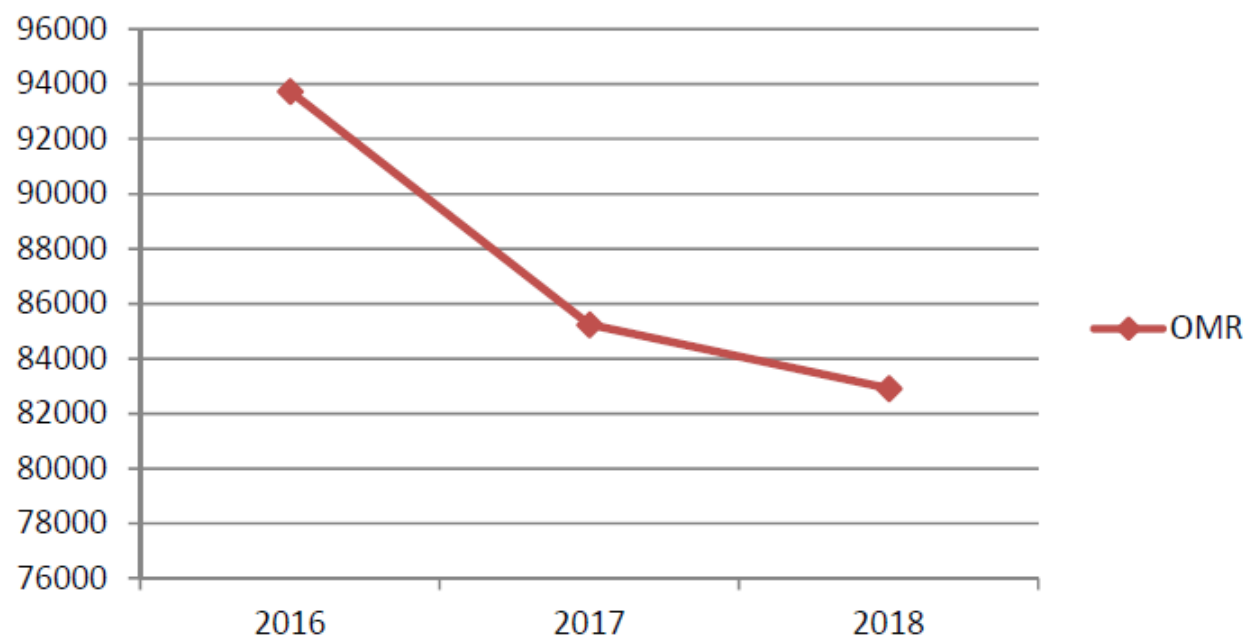
Le poids annuel moyen de déchets ménagers collecté par habitant de l'Agglomération est de 459 kg.



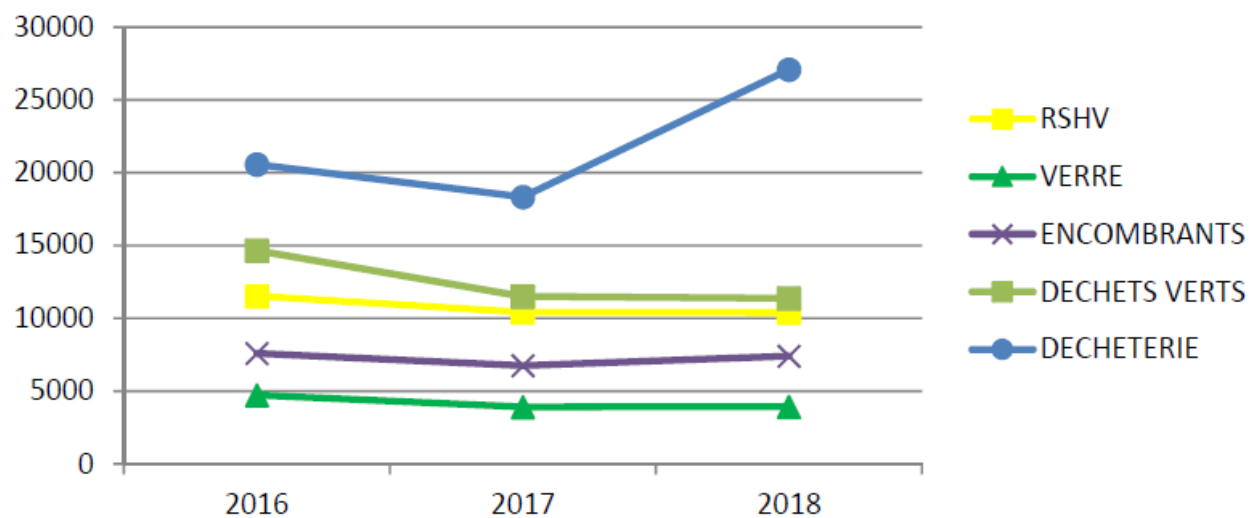
# Evolution

L'évolution des tonnages de ces DMA est exposée dans les graphiques suivants. On constate une baisse depuis 2016 sur l'ensemble des flux, excepté ceux des déchèteries en forte augmentation.

## Evolution des ordures ménagères

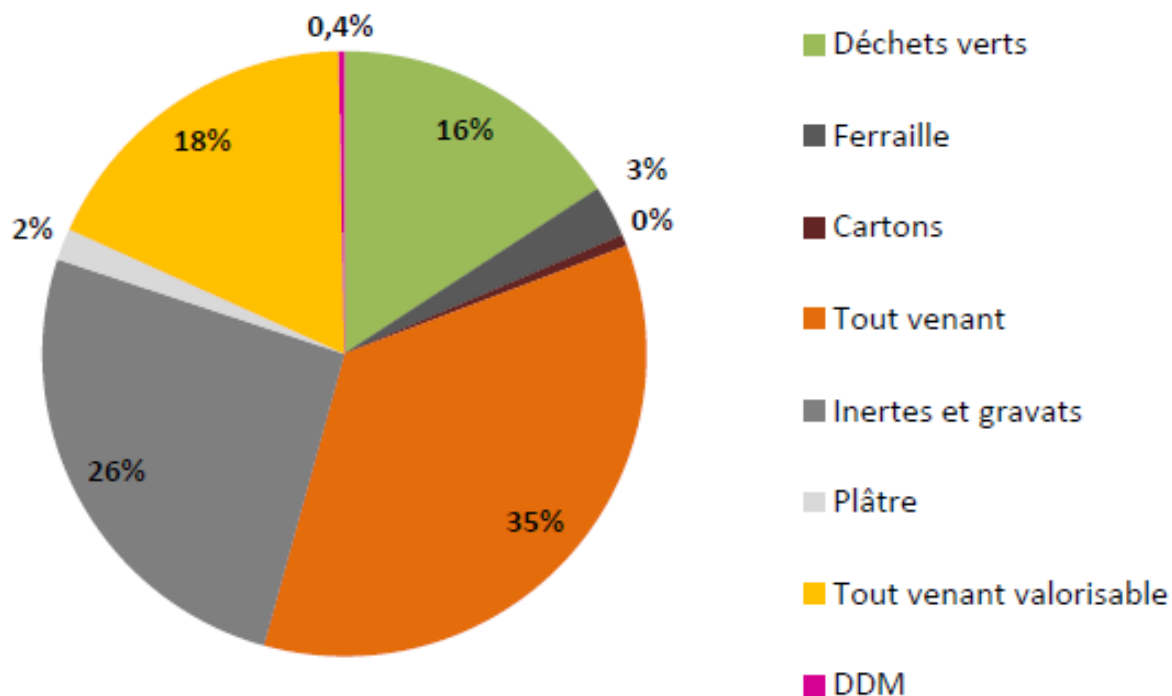


## Evolution des Déchets Ménagers et Assimilés



## Tonnages déposés en déchèterie

### Tonnages déposés en déchèterie



En 2018, 27 078 tonnes de déchets ont été déposées dans les déchèteries par les habitants de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud. Les déchets tout venant (35%), les gravats (26%), le tout-venant valorisable (18%) et les déchets de jardins (16%) représentent les principaux dépôts en déchèterie. Le graphique ci-dessous présente les tonnages déposés en déchèterie par flux ainsi que leur répartition.

# Les modes de traitement des déchets en fonction des structures

## Le SMITOM LOMBRIC

Le traitement de l'ensemble des flux collectés sur les communes de Seine-et-Marne du territoire de Sénart est assuré par le SMITOM Lombric.

Les sites de traitement sont basés sur les villes de Vaux-le-pénil et Réau, selon les flux et depuis le 1er avril 2018, sur la ville de Varennes-Jarcy vers l'unité de méthanisation.

Ainsi, les ordures ménagères résiduelles des communes de Lieusaint, Savigny-Le- Temple, Vert-Saint-Denis, Nandy, Cesson et Réau, sont désormais orientées vers l'unité de méthanisation du Sivom en vue d'une

Type de déchets	Lieu de traitement	Capacité de traitement	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Quai de transfert des Ordures ménagères à Réau	30 000 t/an	Méthanisation avec valorisation organique (compost)
Emballages (hors verre)	Centre de tri des Emballages (CTE) à Vaux le Pénil	12 000 t/an	Envoi dans les filières de recyclage
Déchets verts	Plate-forme de compostage à Réau	30 000 t/an	Valorisation organique par compostage
Encombrants	Plateforme de tri et de valorisation des encombrants à Vaux le Pénil	4 000 t/an	Valorisation matière + Valorisation énergétique + Enfouissement

## Le SIVOM

Pour les communes de Combs-la-Ville et de Moissy-Cramayel, les unités de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux appartiennent et sont gérés par le SIVOM. Le traitement des autres flux est confié par le SIVOM dans le cadre de différents contrats.

Type de déchets	Lieu de traitement	Capacité de traitement	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	l'usine de Tri-Méthanisation-Compostage à Varennes-Jarcy	70 000T en OMr 15 000T en biodéchets	Méthanisation avec valorisation organique (compost)
Emballages (hors verre)	Centre de tri des Emballages (CTE) à Limeil-Brevannes	nc	Envoi dans les filières de recyclage
Verre	Plateforme de transfert A Varennes-Jarcy	nc	Envoi dans les filières de recyclage
Déchets verts	l'usine de Tri-Méthanisation-Compostage à Varennes-Jarcy	15 000T en végétaux	Valorisation organique par compostage
Encombrants	Plateforme de tri et de valorisation des encombrants à Vert-le-Grand (SEMAVAL)	nc	Valorisation matière + Valorisation énergétique + Enfouissement

## Le SIREDOM

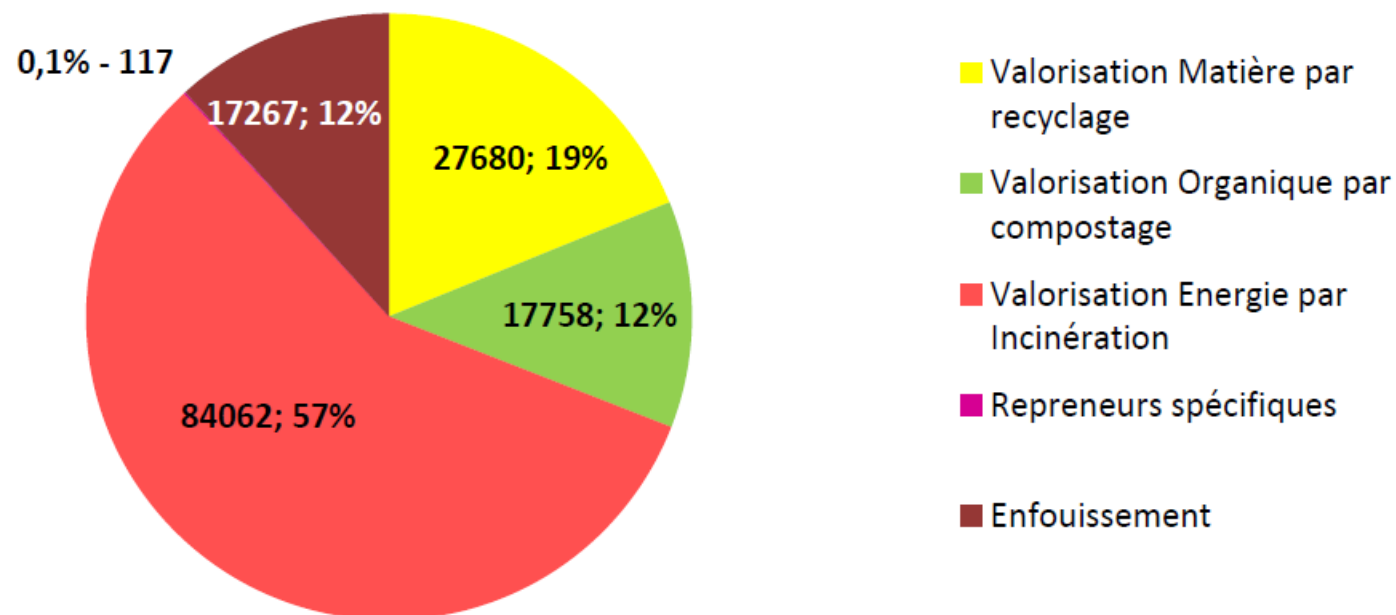
Le traitement de l'ensemble des flux collectés sur les communes de l'Essonne de Grand Paris Sud est assuré par le SIREDOM (Syndicat Intercommunal de Revalorisation et d'Élimination des Ordures Ménagères). Tous les sites de traitement sont situés sur l'Eco site de Vert-le-Grand.

Type de déchets	Lieu de traitement	Capacité de traitement	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Centre intégré de traitement des déchets Eco site de Vert-le-Grand	221 000 t/an	Incineration avec valorisation énergétique (électricité et chauffage)
Emballages (hors verre)	Centre de tri Eco site de Vert-le-Grand	43 000 t/an	Envoi dans les filières de recyclage
Journaux-magazines	Stockage Eco site de Vert-le-Grand	nc	Envoi direct dans les filières de recyclage
Déchets verts	Plate-forme de compostage Eco site de Vert-le-Grand	40 000 t/an	Valorisation organique par compostage
Encombrants	Plateforme de tri et de valorisation des encombrants A Wissous	nc	Valorisation matière + Valorisation énergétique + Enfouissement

# La valorisation des déchets

Tandis que la valorisation énergétique par incinération de 57% des déchets de l'Agglomération permet la production d'électricité et d'eau chaude, les valorisations organiques par compostage utilisent 12% de nos déchets produits pour réaliser du compost. Enfin, la valorisation matière par recyclage des matériaux concerne 19% des déchets communautaires. Par ailleurs, il est à signaler que le SIVOM est le seul à utiliser la valorisation énergie/organique par méthanisation à l'échelle de Grand Paris Sud et même de la région Île-de-France.

## Mode de valorisation des déchets sur GPS



**Direction de la  
Prospective  
et de  
l'Observation  
territoriale**